

Objet du marché :

**FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS  
HEBERGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**(R.C)**

**Pouvoir adjudicateur**

---

Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge  
21 Bis Rue de Lisieux  
27230 THIBERVILLE  
Tel : 02.32.46.80.88  
Courriel : [accueil@lieuvinpaysdauge.fr](mailto:accueil@lieuvinpaysdauge.fr)

Représentée par M. le Président de la Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge

**Date d'envoi de l'avis à la publication**

---

22/04/2024

**Date limite de remise des offres**

---

27/05/2024 à 12h00

Tous les montants figurants dans le présent document sont exprimés en Euros.

# **ARTICLE 1 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION**

## **1.1 OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet la fourniture de repas en liaison froide pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes Lieuvain Pays d’Auge (CCLPA).

## **1.2 ÉTENDUE DE LA CONSULTATION**

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée conformément au Code de la Commande Publique.

## **1.3 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS**

L’offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l’attributaire.

# **ARTICLE 2– CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

## **2.1 COMPLEMENT A APPORTER AU CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

Les candidats n’ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.).

## **2.2 MODIFICATIONS DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION**

La personne publique se réserve le droit d’apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n’élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l’étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres indiquée en première page de ce présent règlement de consultation.

## **2.4 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE**

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture.

# **ARTICLE 3 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES**

## **3.1 REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de Consultation
- L’Acte d’Engagement et ses annexes éventuelles
- Le Cahier des Clauses Particulières et ses annexes éventuelles
- Le Bordereau des Prix Unitaires
- Le fichier Questions/Réponses

Le Dossier de Consultation des Entreprises pourra être obtenu par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation (<https://marchespublics.eure.fr>) sous la référence publique **CCLPA2024SEJO01** après avoir installé les prérequis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation.

Il pourra également être obtenu par courriel sur demande à :

Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge  
21 Bis Rue de Lisieux  
27230 THIBERVILLE  
Tél : 02.32.46.80.88  
Courriel : jeanbaptiste.berthier@lieuvinpaysdauge.fr

### 3.2 MODALITES DE REMISE DES DOSSIERS

Les conditions d'envoi ou de remise des offres sont précisées à l'article 5 du présent Règlement de Consultation.

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager les candidats.

#### **Contenu de l'enveloppe :**

- Lettre de candidature (imprimé DC1) ;
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2) ou tout document libre dûment complété ;
- L'Acte d'Engagement complété et signé ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires complété et signé.
- L'offre technique

## ARTICLE 4 – ANALYSE DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au Code de la Commande Publique.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères pondérés suivants :

- ✓ **Le prix des prestations :** coefficient 0.60, la note maximale de 20 est attribuée à l'offre la moins disante. Les notes des autres offres sont attribuées selon la formule suivante :

$$Note\ de\ l'offre\ X = \frac{Montant\ de\ l'offre\ la\ moins\ disante}{Montant\ de\ l'offre\ X} \times 20$$

**L'attribution des points est réalisée sur la base du bordereau de prix unitaire (établi par l'entreprise pour 15 000 repas prévisionnel / an + coûts de location éventuelle de four(s) et tenant compte du prix de revient moyen par repas.**

- ✓ **L'origine des produits :** coefficient 0.30, la note maximale est de 20
  - Agriculture biologique,
  - Valorisation des circuits courts,
- ✓ **La valeur technique des prestations :** sur la base d'un mémoire technique, coefficient 0.10, la note maximale est de 20 :
  - Références similaires ;
  - Organisation.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur, se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaire.

## **ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Dans tous les cas, les offres doivent être transmises sur la plateforme de dématérialisation (<https://marchespublics.eure.fr>) avant le **27/05/2024 à 12 h 00**.

### **5.1 OFFRES REMISES SUR LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION**

Lors de la première utilisation de la plateforme de dématérialisation (<https://marchespublics.eure.fr>), le candidat installera les prérequis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plate-forme de dématérialisation sous la référence publique indiquée dans le présent Règlement de consultation.

## **ARTICLE 6 – DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres, leur demande sur la plateforme de dématérialisation.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.